

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KOGENHEIM DU 15.04.2015

Budget Primitif 2015

Le conseil municipal a arrêté le budget primitif de l'année 2015 à 1.304.109 € pour la section de fonctionnement et 806.326 € en section d'investissement. Dans ces chiffres sont compris un déficit en investissement de 60.964,51 € et un excédent de fonctionnement de 580.740,50 €.

Les taux pour 2015 sont les suivants : Taxe d'Habitation 16,26 %, Foncier Bâti 9,47 % et Foncier Non Bâti 52,05 %.

Aucun changement par rapport à 2014 pour les tarifs communaux, l'effectif communal et les subventions aux associations locales et extérieures.

Intercommunalité : Transfert de la compétence : « Aménagement numérique : participation locale au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) »

Un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) a été initié par la Région Alsace et des deux départements et est actuellement piloté pour notre territoire par le Département du Bas-Rhin. Au travers de ce schéma sont prévues plusieurs phases d'intervention qui se traduiront, au sein de la COCOBEN, par une montée en débit à KOGENHEIM, la mise en place de la fibre optique jusqu'à chaque foyer à MATZENHEIM, ROSSFELD, SERMERSHEIM et WITTERNHEIM.

Une participation locale sera demandée à hauteur de 350 euros par prise avec 8 644 prises. Cela correspond à un coût global pour le territoire d'environ 3 025 750 euros. Ce montant est un montant plafond et pourrait être revu à la baisse en fonction des résultats de la délégation de service public lancée par la Région Alsace.

Le calendrier prévisionnel prévoit une signature de délégation de service public entre le concessionnaire et la Région Alsace au premier semestre 2016. Suivront les études opérationnelles afin que les travaux puissent démarrer en 2017 pour une durée de six à huit ans.

Pour la commune de KOGENHEIM, le coût de prise en charge est de 150 euros pour la montée en débit (60 300€ pour 402 prises concernées). Elle viendra en déduction des 350 euros lors du passage de la commune en très haut débit. Cette charge financière est incluse dans le transfert de compétence. Le conseil municipal autorise le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes de Benfeld et Environs.

Location Maison des Associations St Léger : Théâtre – Amicale des sapeurs-pompier

Le conseil municipal demande un forfait de 800 € à l'amicale des sapeurs-pompier de Kogenheim pour les frais de fonctionnement des répétitions et des représentations du samedi soir et du dimanche après-midi de leur pièce de théâtre à la Maison des Associations Saint Léger.

Sortie du 1^{er} mai

Le conseil municipal décide de prendre en charge le déjeuner servi aux participants lors de la sortie du 1^{er} mai et préparé par le Football Club de KOGENHEIM, à raison de 7 €/repas.

Fleurissement Année 2015

Le conseil municipal décide d'offrir une suspension florale aux 11 participants du concours communal de fleurissement de 2014 et de prendre en charge les suspensions à 12 € l'unité.

Cadeau de départ à la retraite du Garde-Champêtre

Le conseil municipal décide d'offrir un bon d'achat de 700 € à M. ROHR pour du matériel informatique.

Démolition de la salle de motricité à l'école René Cassin

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à démolir la salle de motricité à l'école René Cassin pour des raisons de santé publique et de sécurité.